



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Mutuelle civile de la defense

Question écrite n° 14986

Texte de la question

M Herve de Charette appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'inquietude manifestee par les mutualistes du ministere de la defense face aux engagements imposes a leur assurance maladie depuis 1982. Les adherents de la mutuelle civile de la defense viennent d'apprendre avec amertume le report du debat sur la securite sociale a la session d'automne 1989. Ils souhaitent que le Gouvernement procede a une reforme de structure du financement de la securite sociale afin que l'effort contributif soit equitablement reparti et repense en fonction de l'evolution constatee du monde du travail et fasse participer : toutes les composantes du revenu national ; les entreprises au travers de la valeur ajoutee, afin de ne pas penaliser les seules industries de main-d'oeuvre ; le budget de l'Etat qui doit assumer les charges relevant de sa responsabilite. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend repondre aux attentes des mutualistes et de lui preciser sa position a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement estime qu'une reforme du financement de la securite sociale est necessaire pour preserver dans le long terme le systeme francais de protection sociale : l'amelioration recente des comptes du regime general ne doit en effet nullement occulter les evolutions structurelles de certaines branches et, notamment, de l'assurance vieillesse. Le Gouvernement a donc entrepris, depuis un an, une reflexion sur les modalites de cette reforme. En collaboration avec les partenaires sociaux, il a notamment etudie les possibilites d'un prelevement sur l'ensemble des revenus susceptibles de permettre une meilleure prise en compte, dans l'assiette des cotisations, des diverses composantes du revenu national. Le Gouvernement entend que la structure du financement de la securite sociale reponde tant a un impératif d'efficacite economique qu'a un objectif de justice sociale.

Données clés

Auteur : [M. de Charette Hervé](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14986

Rubrique : Mutuelles

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2893